

Baccalauréat 2020

Ce qui change avec la crise du COVID 19

Les épreuves du bac 2020 devaient commencer le 17 juin, avec la philosophie.

Compte-tenu de la période de confinement et de la fermeture de tous les établissements scolaires jusqu'au minimum le 4 mai, le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer travaille en étroite collaboration avec les organisations syndicales sur les éventuels changements à apporter.

Tout dépendra de l'évolution de l'épidémie. Mais l'objectif est de préserver les intérêts de tous les élèves, afin qu'ils puissent avoir leur diplôme.

Les nouvelles dates du bac seront annoncées d'ici une dizaine de jours

Par AFP agence • Publié le 25/03/2020

Dans une [vidéo du 25 mars](#), Jean-Michel Blanquer explique qu'aucune piste n'est écartée. L'objectif est d'arriver à un accord qui ne lèse pas les élèves et convienne à tous.

Plusieurs scénarios sont à l'étude :

- ⇒ Bac à l'identique fin juin ?
- ⇒ Bac reporté ?
- ⇒ Bac allégé ?
- ⇒ Bac uniquement par contrôle continu ?
- ⇒ Bac avec formule mixte : proportion de contrôle continu et épreuves écrites en examen final ?
- ⇒ Dates ?

Dans l'hypothèse où les cours reprendraient le 4 mai, cela signifierait que l'examen se déroulerait au « *format habituel* » hormis pour quelques épreuves de capacités expérimentales, d'évaluation en langues ou d'éducation physique et sportive. Ces dernières pourraient se dérouler avec deux ou trois semaines de retard par rapport au calendrier prévu.

Ce bac au format habituel avec des épreuves aménagées serait « *le scénario le plus simple à gérer* », mais le calendrier est « *très serré* », prévient le SNPEN.

Pour aller plus loin, lire l'article sur le site des échos :

<https://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/contrôle-continu-epreuves-amenagees-report-les-scenarios-pour-un-bac-2020-amenage-1188543>

Contrôle continu, épreuves aménagées, report : les scénarios pour un bac 2020 « aménagé »

Dans le contexte actuel de confinement, l'organisation du baccalauréat s'annonce compliquée. Du report au contrôle continu, partiel ou total, plusieurs options sont envisagées. Mais rien n'est encore arbitré.



Par **Marie-Christine Corbier**
Publié le 25 mars 2020 à 7h30

1 - Le bac aura-t-il lieu en juin ?

« Je vais m'efforcer de maintenir la date du bac telle que prévue », avec des épreuves qui « devraient [avoir lieu] au mois de juin », a déclaré le ministre de l'Éducation, le week-end dernier. Jean-Michel Blanquer affirme à la fois que le retour en classe le 4 mai est son « scénario privilégié » et que « tous les scénarios sont sur la table ».

2 - L'examen va-t-il être allégé ?

Jean-Michel Blanquer a déjà évoqué la possibilité de faire « évoluer » les « modalités » de l'examen. Ce « bac aménagé » est le premier scénario envisagé par Philippe Vincent, à la tête du principal syndicat de chefs d'établissement, le SNPDEN.

Dans l'hypothèse où les cours reprendraient le 4 mai, cela signifierait que l'examen se déroulerait au « format habituel » hormis pour quelques épreuves de capacités expérimentales, d'évaluation en langues ou d'éducation physique et sportive. Ces dernières pourraient se dérouler avec deux ou trois semaines de retard par rapport au calendrier prévu.

Ce bac au format habituel avec des épreuves aménagées serait « *le scénario le plus simple à gérer* », mais le calendrier est « *très serré* », prévient le SNPDEN.

3 - Quelles parties du programme réviser ?

Sur quels chapitres faudra-t-il interroger les élèves ? Il faut « *trier* » les sujets et n'interroger les élèves que « *sur une moitié de l'année en gros* », soutient Philippe Vincent. Mais d'autres considèrent que les sujets des épreuves doivent pouvoir couvrir tout le programme, y compris les chapitres censés avoir été étudiés durant [le confinement](#) .

4 - L'organisation aux dates prévues est-elle techniquement possible ?

« *Techniquement, c'est possible, selon le SNPDEN. Car on récupère traditionnellement les sujets une dizaine de jours avant les épreuves, on organise les plannings début juin et on prépare les salles deux à trois jours avant les épreuves.* » Dans cette hypothèse, la difficulté, pour les chefs d'établissement, serait de gérer, en plus de l'organisation du bac, l'orientation des élèves qui restent au lycée, celle des classes de premières avec les nouveaux enseignements de spécialité, les commissions d'affectation des élèves de troisième en seconde, etc.

5 - Un report généralisé est-il envisageable ?

Rares sont ceux qui plaident pour un tel scénario. Cela conduirait à organiser les épreuves du bac le 14 juillet, voire le 1er septembre, alors que le calendrier classique des établissements court déjà jusqu'à mi-juillet. Sans compter les problèmes que cela poserait pour l'enseignement supérieur. Par ailleurs, le risque d'une deuxième vague d'épidémie en septembre n'est pas exclu.

6 - Quelle place pour le contrôle continu ?

Le recours au contrôle continu, total ou partiel, est un autre scénario sur la table, dans lequel il n'y aurait pas du tout d'épreuves écrites. Cette hypothèse soulève plusieurs questions : faudrait-il prendre en compte les seules notes de l'année de terminale ou aussi celles de la classe de première ? Ce scénario du contrôle continu aurait, selon Philippe Vincent, « *l'avantage de libérer [les proviseurs] de la contrainte des épreuves écrites pendant cinq semaines, mais l'inconvénient est qu'il faut l'imaginer en partant de zéro* ». Le SNPDEN a, jusqu'ici, toujours milité pour [davantage de contrôle continu au bac](#) .

7 - Les clivages syndicaux sur le contrôle continu vont-ils sauter ?

Dans les circonstances exceptionnelles actuelles, plusieurs syndicats d'enseignants plaident pour davantage de contrôle continu, mais pas tous. « *Il va falloir passer à l'option du contrôle continu et utiliser le temps ainsi dégagé sur l'examen pour consolider les apprentissages des élèves* », plaide Stéphane Crochet, secrétaire général du SE-Unsa. Autant « *simplifier tout de suite les choses* », plaide aussi Jean-Rémi Girard, président du SNALC, et favorable lui aussi à une « *passation simplifiée* » de l'examen. Il suggère de prendre en compte les bulletins et d'organiser un oral ou une épreuve « *simple* » pour les élèves les plus faibles qui auraient besoin d'un rattrapage. De son côté, le SNES-FSU, principal syndicat du secondaire, continue

d'être « opposé » au contrôle continu car celui-ci « est influencé par ce qui se passe dans l'établissement », insiste Frédérique Rolet, sa secrétaire générale.

8 - Y aura-t-il des épreuves sur dossiers ?

Le SNES-FSU préférerait s'inspirer de ce qui a été décidé outre-Manche, avec des épreuves de dossiers « *pour certaines disciplines à petits coefficients* ». Les épreuves classiques habituelles pourraient être réservées aux seuls enseignements de spécialité, glisse-t-on au SNES. « *Nous sommes en train d'explorer plein de choses, confie Frédérique Rolet. Y compris la piste d'un dépistage à grande échelle susceptible de résoudre le problème.* »

9 - Vers une formule mixte ?

Une formule « *hybride* » pourrait aussi conduire à prendre en compte la moyenne des notes des élèves - moyenne des notes discipline par discipline, ou moyenne globale. Seuls les élèves qui auraient des résultats faibles, compris par exemple entre 8/20 et 9,5/20, pourraient, par exemple, faire l'objet d'une étude particulière ou d'une session de rattrapage.

10 - Va-t-on vers un bac au rabais ?

« *Non, ce serait un mauvais signal, ce sera un bac aménagé mais pas au rabais, car quelles que soient les modalités retenues, on le fera avec sérieux, rétorque Philippe Vincent. Parfois on chipote, lors des conseils de classe, sur l'appréciation à mettre pour tel ou tel élève, et les débats sont serrés. Dans les circonstances actuelles, cela risque d'être regardé d'encore plus près que les délibérations habituelles.* »